



Caution non remboursée pour le nettoyage

Par **schmittla**, le **07/03/2010** à **20:03**

Bonjour,
mes anciens propriétaires m'ont retenus 100€ sur ma caution pour le nettoyage de la cuisine!
Rien à été stipulé sur l'état des lieux et aucune entreprise n'est intervenue pour le nettoyage
donc aucune facture pour justificatif..
Ont-ils le droit de me retirer cette somme?
Quel recours puis-je avoir?
merci d'avance